



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président
du CHS du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 20 novembre 2014

N/ Réf. : 201444

**Objet : intervention en CHS de Monsieur le procureur
de la République et diffusion vidéo aux personnels**

Monsieur le Président,

Lors du dernier CHS, et pour faire suite à un mouvement de ras le bol du personnel de la caserne de Saint-Priest, lié à une intervention récente où un équipage de sapeurs-pompiers a été séquestré et menacé par un individu armé, nous vous avons demandé que le dossier « agressions de SP en interventions » soit traité en priorité.

Malgré des réticences surprenantes du DDSIS, qui semblait plus attentif à la gestion de la partie administrative du dossier qu'à la partie humaine, vous avez, par apaisement, accédé à notre demande et nous vous en remercions.

Lors des débats, nous vous avons fait part de l'inquiétude quasi générale et de l'incompréhension des SP concernant le classement sans suite de certaines agressions subies lors de missions de secours. Immédiatement, le DDSIS nous a annoncés que lors du prochain CHS, Monsieur le procureur de la République interviendrait pour nous informer et nous expliquer le cheminement juridique de ces affaires.

Aussi et afin que les personnels qui subissent sur le terrain ces agressions inacceptables prennent connaissance des fonctionnements de la justice, nous vous demandons que l'intervention de ce haut représentant de la justice au niveau local soit enregistrée et diffusée dans tous les centres lors de théories journalières.

Cette action préventive permettrait, d'une part, que les agents découvrent pour la plupart les rouages et les difficultés de notre justice et mesurent à quel point il est important de se protéger en déposant plainte pour toute menace, et d'autre part, qu'ils sentent que leur employeur met tout en œuvre pour les défendre.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN